



# Note interne

Circulaire de la fédération UNSA Éducation

**Date** a03 novembre 2020

**Origine** aYves PAPLORAY - Véronique DE AGUIAR

**Destinataires** aSR - SR2A - SD - Syndicats

*Il nous remonte que de nombreux collègues JS mal informés (voire désinformés) restent inquiets à l'idée d'intégrer l'EN ou de signer leur future fiche de poste.*

**L'essentiel** *Pourtant, le protocole d'accompagnement RH, signé par l'UNSA Éducation le 04 mars 2020, leur assure des conditions d'intégration favorables. Un addendum à ce protocole, spécifique aux agents JS travaillant en administration centrale, sera bientôt signé.*

*Voici quelques éléments de réponses concrètes à leur apporter.*

Protocole d'accompagnement RH : [ici](#)

**La volonté de bien intégrer les agents sur les missions Jeunesse Sports et Vie associative par l'EN et la DGRH est manifeste ce qui a permis d'aboutir à un protocole d'accord RH apportant des garanties, notamment indemnitaire**

## Un montant mensuel garanti

**Le montant mensuel touché actuellement par nos collègues est garanti sans limite de temps, sauf évolution à la hausse :**

« Le MENJS s'engage à maintenir le niveau des attributions indemnitaire (part mensualisée) des agents. Cette disposition reste valable sauf dans le cas où il s'agit d'une évolution vers un groupe de fonctions supérieur. »

**Nos collègues ont la garantie en 2021 d'avoir a minima le même montant CIA qu'en 2020. Il est à noter que cette garantie est habituellement impossible à obtenir, dans la mesure où le CIA/CI est facultatif**

« Par ailleurs le niveau du CIA est pour 2021 au moins égal à celui de 2020. Il évolue ensuite selon les règles applicables pour les services académiques »

## Une évolution qui sera négociée

**Chaque année l'évolution des primes des agents sur des missions JS sera négociée dans le cadre du dialogue social dans des groupes de travail inscrits sur l'agenda social jeunesse et sports.**

« Les règles applicables pour les services académiques à compter de 2022 seront examinées dans le cadre du rendez-vous social prévu dans le présent protocole »

**Au MAS des blocages indemnitaires étaient imposés. Au MENJS, des GT « rémunérations et carrières » sont prévus par la DGRH dès le mois de décembre 2020. Le dialogue social va pouvoir reprendre et l'UNSA Éducation y participera activement afin que ces blocages soient levés.**

" Les Agents non soumis au RIFSEEP disposent des mêmes garanties (CEPJ, PS, CAS, CTS, CTPS...)"

**Garanties supplémentaires dont vont bénéficier les agents JS au MENJS :**

- Les agents bénéficiant d'une **NBI** continueront à la percevoir en 2021 et il leur sera appliqué les dispositions réglementaires sur le maintien de NBI en cas de changement de situation
- Les agents transférés **conserveront l'ancienneté acquise** sur le poste qu'ils occupaient précédemment
- Les **agents recrutés en CDD ou CDI** verront maintenues les dispositions substantielles de leur contrat d'origine dans le contrat qui leur sera proposé dans le cadre du transfert.

*N'hésitez pas à nous faire remonter d'éventuelles situations d'inquiétudes ou de dysfonctionnement, ou à nous solliciter pour des points d'éclaircissement qui vous seraient utiles.*

*contact : [fp@unsa-education.org](mailto:fp@unsa-education.org)*

***Si vous souhaitez nous contacter, cliquez [ici](#).***